

des chupacabras  
en France ?  
(1<sup>ère</sup> partie)

# la « bête » de Dury

LDLN. N° 394, JUIN-2009

Jean-Marie Bigorne

On se souvient de sinistres histoires de monstres sanguinaires et insaisissables, qui nous sont venues, principalement d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, voici une quinzaine d'années : c'étaient les *Chupacabras* (littéralement : suceurs de chèvres). Gordon Creighton, qui a dirigé la *Flying Saucer Review* jusqu'à son décès en juillet 2003, a publié de nombreux articles de l'ufologue portoricain Jorge Martin, sur ces effrayantes manifestations.

Au début de l'année 2005 (LDLN 376), Franck Teyssier nous a fait connaître un cas plus ou moins analogue, vécu par trois membres de sa famille, à Avignon... en 1930 ! Voici une affaire un peu plus récente, aussi inquiétante que les pires témoignages recueillis à Porto-Rico. Et il nous faudra revenir sur ce pénible sujet dans notre prochain numéro, car un cas a encore été signalé, en France, voici deux ans.

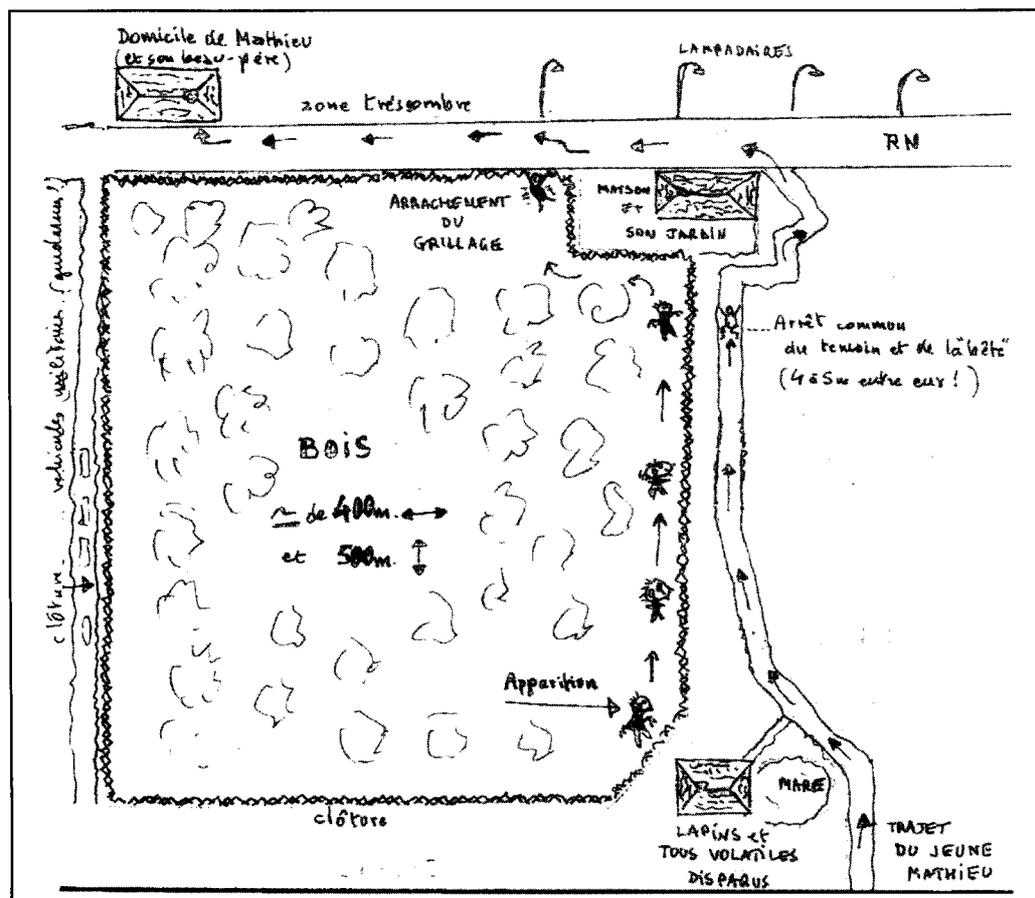
Dury est une commune rurale du Pas-de-Calais, comptant, à l'époque des faits, quelque 380 habitants. Traversée par la D956, elle est située entre l'autoroute A26 au nord et la D939 Arras-Cambrai, au sud.

Le récit qui va suivre est une histoire, au sens du Larousse : « *récit d'actions, d'événements réels ou imaginaires, contes* » ou même « *récit mensonger* ». En effet, aucune vérification sérieuse n'a pu être ten-

tée, les faits datant de plus de 20 ans. Les protagonistes, hormis le jeune témoin, sont aujourd'hui soit décédés, soit contraints au silence.

D'autre part, il n'y a pas de lien apparent avec le phénomène OVNI, aucun témoignage concernant un quelconque appareil volant ou posé au sol n'ayant été recueilli.

Ceci étant précisé, voici l'histoire.



Le 15 juillet 1987, vers minuit, le jeune Mathieu T., âgé d'à peine 8 ans, rentra chez lui à pied, par un chemin de terre sinueux qui longe le bois de Dury. Il se souvient parfaitement de l'incident, tellement il a été impressionné : « comme si cela s'était passé hier », dira-t-il.

Ayant dépassé la maison de la mare aux canards, le sentier fait une courbe vers le bois clôturé d'un grillage. Mathieu voit alors dans cette direction comme deux yeux ronds, avançant à la même allure que lui. Il pense à un hibou voletant à l'orée du bois. Mais comme le sentier l'amène à se rapprocher, il entend une sorte de grognement, un « faible rugissement ». Regar-

dant plus précisément les yeux du supposé hibou, il distingue deux gros globes, en amande, brillants, de couleur rouge sang, qui le regardent. C'est une sorte de compromis entre des yeux humains et des yeux de félin.

Malgré la pleine lune, il ne voit que ce regard qui l'attire, puis distingue tout de même un peu une tête mal définie.

Il est alors stupéfait de découvrir, derrière le long grillage, un corps sombre, très poilu, de couleur gris-noir, qui se déplace à la même allure que lui. C'est une créature massive, qui lui paraît gigantesque, d'environ 1,60 m lorsqu'elle est à quatre pattes, et de plus de 2,30 m lorsqu'elle se tient debout.

Le jeune T. se mit à courir pour échapper à cette vision, se tournant régulièrement vers la « bête » qui allait aussi vite que lui, et ne le quittait pas des yeux.

Pour se déplacer, la chose déployait ses pattes arrière afin de faire avancer celles de devant, sans pour cela faire de bonds. Elle grognait tellement fort, avec une sorte de respiration lente, que cela couvrait le bruit de ses pas.

Lorsque le jeune témoin s'arrêtait, la « bête » en faisait autant, et cessait de grogner ; il pouvait voir de longs filets d'épaisse bave blanche s'échappant de chaque côté de sa gueule. Lors d'un arrêt pour vérifier si cela le suivait toujours, Mathieu vit que cette chose se redressait bien droite, marchait et courait comme un être humain, avec une aisance déconcertante. Cela avait un corps de forme humaine, hormis la tête qui tenait à la fois de celle d'un gros loup et d'un ours grizzly ! Le témoin ressentit une sorte d'agressivité émanant de cette « bête » dont il restait protégé par la clôture.

A cinq reprises, Mathieu s'arrêta quelques secondes. Chaque fois, la bête s'arrêta, bien droite, respirant de manière rauque.

Ayant enfin atteint le bout du sentier, Mathieu courait maintenant sur la route nationale, avec toujours le bois et sa clôture sur sa gauche. Il se rapprochait de son domicile quand « la bête », toujours présente, se dressa, saisit le grillage, le secoua fortement de ses mains, ou de ses pattes antérieures, et en arracha une portion, avec ses crochets de fixation.

Pensant qu'il allait être rejoint, Mathieu courut encore plus vite. A sa grande surprise, la bête courait encore à l'orée du bois, derrière la clôture, comme si elle craignait d'emprunter la route bien découverte.

Cet épisode permit au jeune garçon de distinguer de très longs poils gris-noirs entre les doigts munis de griffes épaisses.

Enfin arrivé chez lui, Mathieu referma la porte à double tour. Son beau-père arriva, et, le voyant haletant et effrayé, lui en demanda la raison ; « Un monstre me suit depuis un quart d'heure ! Il est dehors. Va voir, si tu ne me crois pas ! ». Le beau-

père sortit, muni d'un fusil de chasse. Il ne vit rien. Silence total. L'homme conclut à la possible présence d'un gros loup échappé de quelque part...

Le lendemain matin, vers 6 h 30, le beau-père fut réveillé par des pétarades de pistolets-mitrailleurs venant de la direction du bois voisin. Il sortit, et eut la surprise de voir, devant chez lui, des militaires en grand nombre. Ils tiraient en direction des arbres, apparemment vers l'endroit où Mathieu avait vu la « bête ». Les militaires semblaient encercler le bois. Il y avait une dizaine de camions militaires et deux engins blindés, des tireurs avec fusils à lunette, des officiers...

Le beau-père, 39 ans, sous-lieutenant de la Légion Etrangère, s'approcha d'un colonel et lui demanda pourquoi ils tiraient à balles réelles dans le bois. Réponse : « *Nous faisons des manœuvres* ». Le légionnaire rétorqua que des manœuvres ne se font pas à balles réelles, encore moins dans une zone non militaire ! Le colonel répondit : « *Secret défense, vous n'avez rien à faire ici, rentrez chez vous* ».

L'armée quitta la zone vers 8 h 15 du matin.

Durant environ sept mois, le jeune Mathieu ne dormit plus la nuit. Il ne parvenait à s'assoupir que dans la matinée. Il refusait d'aller à l'école à pied, évitant la portion de route qu'il avait parcourue cette nuit-là, et, plus encore, le sentier.

Il fut ensuite suivi par un psychiatre et un psychothérapeute, pour traumatisme psychique. Il se garda bien de leur révéler l'événement auquel il s'était trouvé confronté. Il éprouva un grand soulagement lorsque, peu de temps plus tard, la famille déménagea pour Douai.

Interrogé par téléphone en juin 2002, le témoin, alors âgé de 23 ans, était mécanicien en maintenance robotique. Il évitait de trop revenir sur cette pénible affaire.

Des informations complémentaires ont cependant pu être recueillies :

la « bête » : Ses pupilles étaient verticales, comme celles des chats ; pas de cils observés, aucun clignement des yeux, toujours fixes. Ses pattes avaient un volume double de celui de mains humaines ; griffes recourbées vers le bas. Tête très allongée, volumineuse par rapport au corps, sans oreilles apparentes. Ventre peu velu, laissant apparaître une peau claire, rosée.

La « bête » a arraché le grillage avec, semble-t-il, une facilité déconcertante, mais sans profiter de l'ouverture pour se rapprocher du garçon.

les conditions météo : Ciel peu étoilé, léger vent chaud ; lune apparente sur fond de ciel sombre. Pleine lune le 11 juillet ; dernier quartier le 17.

l'environnement : Le petit bois, d'environ 500 m sur 400 m, était entouré d'un grillage aux mailles carrées, de couleur vert, renforcé aux fixations des poteaux, et d'une hauteur d'un mètre cinquante.

Pendant l'incident, tout était calme ; pas d'aboiements de chiens, alors qu'ils sont nombreux dans ce secteur aux maisons clairsemées.

Le matin même du jour de l'observation, un voisin avait interrogé le jeune garçon, au sujet de la disparition inexplicable, durant la nuit, de ses lapins et d'une trentaine de poules. Aucun bruit entendu, pas de plumes, pas de traces, aucun indice.

Que penser de tout cela ? Quel animal, échappé d'on ne sait où, a pu effrayer le jeune Mathieu ? La presse régionale de l'époque ne fait nulle mention de cet événement...

Par quel hasard, ou pour quelle raison, des militaires (peut-être des gendarmes en tenue de campagne et en véhicules d'intervention) tiraient-ils vers ce bois ? Quel crédit peut-on accorder aux détails fournis, quinze ans après les faits, par un témoin qui avait 8 ans au moment de la rencontre ?

On peut émettre une hypothèse rationnelle, celle d'un ours brun, tel que ceux que présentent les petits cirques itinérants ou les montreurs d'ours. Cet animal se serait enfui, et l'affaire aurait été tue, afin de ne pas effrayer les populations. Reste cependant

les tirs d'armes à feu, la non-intervention d'équipes spécialisées de pompiers ou de la Sécurité Civile, ainsi que la description des yeux à pupilles aux fentes verticales. Alors... un gros félin ?

Le livre *La Science confrontée à l'inexpliqué*, de C.A. Kelleher et G. Knapp (le Mercure Dauphinois, septembre 2008) relate des observations d'animaux solitaires, de quadrupèdes géants et agressifs, sans présence visible d'objet volant (voir le chapitre « Gare au loup », pp. 20 à 30.

Dans son numéro 113, LDLN a publié une enquête faite par Jean Tyrode dans un village du Doubs, relative à l'observation, le 4 juin 1970, d'un animal inconnu, de très grande stature, de couleur grise tirant sur le brun clair, évoluant librement puis tenu en laisse par des êtres inconnus, de petite taille ; et ensuite la découverte d'empreintes laissées par la bête. Dans ce dernier cas, les détracteurs peuvent arguer du fait que les témoins étaient des enfants de 6 à 12 ans. L'enquête a pourtant permis d'établir que leur récit paraissait très crédible.

Alors, faut-il relier l'histoire de la « bête » de Dury à ces affaires ?

## « flottes d'ovnis » : la liste s'allonge !

Jacques Garnier

Depuis que nous avons abordé le sujet, dans le numéro 383, en novembre 2006, les apparitions de multitudes de boules blanches se sont multipliées, si l'on en croit les sites internet que nous avons cités dans le tableau p.4 de ce numéro 383. Voici quelques uns des cas qui seraient à ajouter au tableau p. 5 :

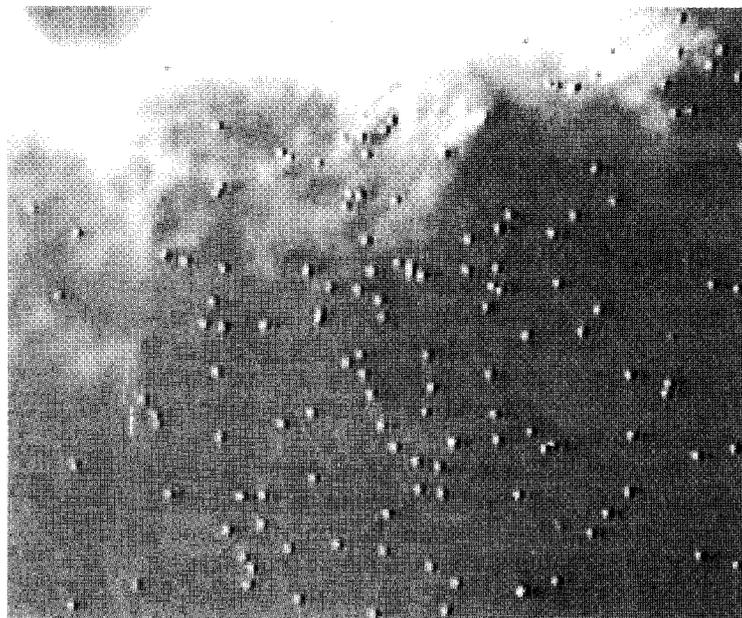
18 mars 1998, Toulou, Mexique : une quarantaine d'objets, en plein jour. Un film a été fait, qui dure 8' 34".

3 mars 2007, Merced, USA : 43 boules, en plein jour

en 2007, peut-être le 21 juin : Lima, Pérou : de 8 h 30 à 9 h 30 du matin. Il existe un film, qui dure 1' et 53".

5 août 2007, Fulham (au nord de Londres) : 43 boules, en plein jour (11 h 42) ; film de 4'46"

9 décembre 2008, Santiago du Chili : 15 à 20 boules, observées cinq soirs de suite.



Guadalajara, Mexique, 10 juin 2004 : des centaines de boules lumineuses pulsantes (« flashantes »), observées et filmées en plein jour. Si les documents diffusés sur Internet sont authentiques, comment une telle apparition a-t-elle pu trouver si peu d'écho dans la presse et à la télévision ?

Des cas ont encore été signalés en Bolivie, à Hanoi et à Genève, ainsi qu'à Nice, le 23 août 2008. Nous avons mentionné dans LDLN 392, pp. 39 et 40, l'étrange traitement médiatique qui a abouti à étouffer l'affaire.

ré

ac

tions

**Robert Ziolo nous signale une confusion entre les deux montagnes qui sont au nord de Toulon :**

*Celle qu'on voit sur la photo en haut de la p. 13, dans LDLN 382 est le Faron, et non le Coudon, lequel se trouve un peu plus à droite, c'est-à-dire plus à l'est.*

**LDLN, N° 386, JUL - 2007**

**Gilles Julien a bien voulu tenter des vérifications, à propos de l'accident de chemin de fer évoqué dans notre numéro 376, p. 4. Les résultats qu'il a obtenus ne fournissent aucune confirmation quant à la date de l'affaire de "chupacabras-avant-la-lettre" d'Avignon. Voici un extrait du courrier qu'il nous a adressé le 4 novembre 2005 :**

*Déraillement vers 1930 aux environs de Livron, dans la Drôme :*

- *Contact avec l'Agence Juridique Direction Régionale SNCF à Lyon (M. Houlgatte) : résultat : néant.*
- *Cette dernière m'aiguille sur la Direction des accidents, à Bordeaux (M. Renard) : néant.*
- *Centre d'Archives Historique SNCF, au Mans : aucune trace, mais je suis aiguillé sur les Archives Départementales des Bouches du Rhône. Contact téléphonique avec le secrétariat de M. Gasnault, qui me fait savoir qu'il est très peu probable qu'ils aient archivé un fait qui s'est déroulé dans la Drôme. (courrier joint)*
- *Conseil Général de la Drôme, Direction des Archives Départementales : l'accident n'est pas relaté dans la presse locale. Une amie résidant à Allex, dans la Drôme, s'est rendue fin août 2005 sur place, aux archives, et n'a rien trouvé entre 1929 et 1931. Elle s'est également rendue à la Mairie et à la gare SNCF de Livron. Là aussi, RAS (courrier joint).*

Tous nos remerciements à Gilles Julien et à son amie drômoise pour cette recherche. N'oublions pas que « l'absence de preuve n'est pas preuve de l'absence ». Je me souviens de deux exemples, que j'ai vécus personnellement, et qui illustrent bien cette idée. Les voici :

En 1975, j'ai fait des recherches dans les journaux en français de l'année 1954, aux Archives de la France d'Outre-Mer, rue Oudinot, à Paris, dans le but de compléter le peu que nous savions alors sur l'affaire (O combien remarquable) de Tananarive. Je n'ai rien trouvé. J'ai alors eu recours à un ami malgache, Johnny Rakotondrainibé Andriamassy, qui a fait le même travail dans les journaux en malgache. Il n'a rien trouvé non plus. J'ai alors douté (cela semblait logique...) de la valeur du témoignage initial. Il a fallu attendre des années pour obtenir confirmation du formidable événement de Tananarive, et en connaître la date exacte : voir LDLN 328 et 330. Les journaux, tout

simplement, n'avaient rien publié à son sujet, ni en français, ni en malgache !

Deuxième exemple : j'ai recueilli le témoignage de la famille Salacroup (dont la grange s'était écroulée sur leurs deux voitures, au passage d'un ovni : voir LDLN 295, p. 33) peu de temps après l'incident, qui s'était produit le 3 mai 1967. Quelques années plus tard, repassant à Rosoy, j'ai voulu retrouver ces gens. Ils n'étaient plus là depuis longtemps, et les personnes à qui je me suis adressé ne se souvenaient même pas d'eux. Cela m'a beaucoup troublé, et j'ai persévéré. Un jour, je suis entré dans une petite épicerie, non loin de l'endroit où l'affaire s'était produite, et j'ai demandé à l'épicière si elle pouvait m'aider à retrouver les Salacroup. Un échec de plus : elle n'avait jamais entendu parler d'eux. Mais à ce moment là, une dame âgée, qui était entrée après moi dans l'épicerie, et se trouvait derrière moi, a dit : « Ah... mais oui, les Salacroup, moi je m'en souviens... ». Elle m'a même confirmé l'endroit où ils avaient habité.

Moralité de l'histoire : il suffisait d'insister, encore et encore. L'ufologie, c'est un peu comme la pêche à la ligne : il y a des jours où ça ne mord pas ; il faut persévérer.

L'affaire du "chupacabras" de Valence remontant à 1930, il n'y a rien d'étonnant à ce que les confirmations soient difficiles à obtenir, 77 ans plus tard.

Fort heureusement, nous avons en la personne de Claude Babin un passionné de vieilles locos et de chemins de fer en général. Il nous précise que si l'accident n'a pas fait de victimes, il sera très difficile, et peut-être impossible, d'en trouver la moindre trace. Il a le souvenir d'un accident (d'autorail) à Livron, mais beaucoup moins ancien. Ce fait est à rapprocher de ce que nous écrit Gilles Julien en post scriptum :

*J'ai entendu parler d'un grave accident de train qui aurait eu lieu dans les années 50, dans la Drôme, peut-être à Livron (...).*

Affaire à suivre ...

J.M.

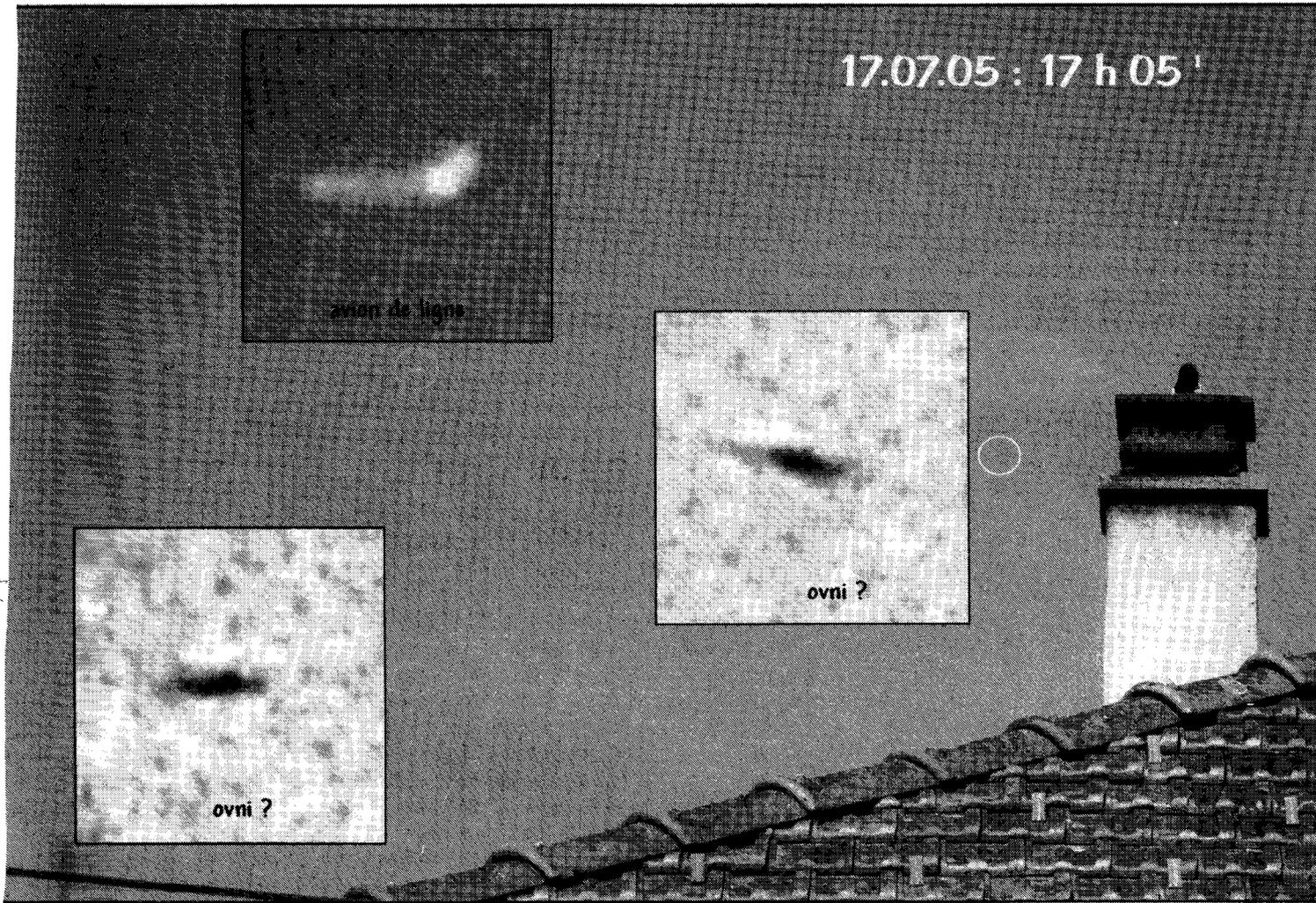
**Gilles Julien s'est également intéressé à l'observation faite à bord du paquebot "le Calédonien", le 7 novembre 1961, ce qui l'a amené à des recherches sur le cas du "Mélanesien", le 20 janvier 1958 (voir LDLN 378, p. 12). Voici ce qu'il nous écrit à ce sujet :**

*C'est grâce à Internet, en me renseignant sur la compagnie et le bateau, que j'ai découvert les coordonnées d'un Commandant des Messageries Maritimes qui a écrit un livre (...). Contacté par téléphone, M. Marcel Rigaud m'a aimablement recommandé auprès de M. Patrick Boulanger, chargé du patrimoine culturel à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille. Ce dernier m'a contacté afin que je me rende sur place pour consultation des documents d'archives qu'il avait trouvés. (...)*

*J'ai profité d'être dans ce service pour demander à consulter les documents relatifs au paquebot de la même compagnie, "le Mélanesien" pour la date du 20 janvier 1958, ce navire desservant l'Afrique. Malheureusement, aucune archive n'est présente pour ce navire, il n'y a pas de rapport à la CCI. L'archiviste ignore où on pourrait s'adresser. Je tenterai plus tard les Archives Départementales des Bouches-du-Rhône.*

*Les bateaux "Napoléon" et "Commandant Quéré" étaient armés par la compagnie "Transat", toujours d'après*

# FOTOS



vers le 2 août 2005,  
Pornic (Loire-Atlantique)

## MUTILATIONS

La date est un peu imprécise, mais c'est soit le 2 août, soit vers cette date, à un ou deux jours près, que Christophe Jubien et son épouse, venant de faire des courses, entre 11 h du matin et midi, voient "au-dessus du Centre Leclerc" une forme blanche, évoquant une sorte d'avion gonflable ! Il y a un vent assez froid (soufflant très probablement du nord-est), et la chose se déplace vers la mer. « Cela ressemble à une grosse navette (spatiale), avec un côté jouet d'enfant ». C'est peut-être à 500 m de distance, et à 100 m d'altitude.

Christophe hésite : faut-il tenter de se rapprocher de cette chose ? Est-ce que ça en vaut vraiment la peine ? Finalement, il renonce.

La chose reste non identifiée.

début août 2005,  
les Fessey (Haute-Saône)

Et nous en arrivons à un sujet assez horrible. Le 7 août vers midi, France 3 a diffusé un reportage

sur une affaire de mutilation d'un jeune poulain, dans un endroit qui s'appelle les Fessey, dans la partie nord-est du département de Haute-Saône. Cette mutilation semble présenter toutes les caractéristiques des "mutes" à caractère ufologique observées depuis plus de 30 ans aux Etats-Unis, plus récemment en Argentine et, à une moindre échelle, dans divers pays.

La diffusion de cette nouvelle en a fait remonter une autre à la surface : de l'autre côté de la frontière suisse, les événements de cette nature se succèdent depuis de longues années. Pour autant que nous sachions, aucune observation d'ovni n'est associée à ces horreurs, ni en Haute-Saône, ni en Suisse. Il n'y a toutefois guère de doute à avoir, compte tenu de ce que nous ont appris les "mutes" américaines et argentines : c'est vraisemblablement à "ça" qu'on a affaire. Ignorant à peu près tout des acquis de l'ufologie, les personnes concernées, sur le terrain, ont naturellement tendance à échafauder des "explications" qui ne leur viendraient certainement pas à l'esprit, si ils connaissaient un peu la question.

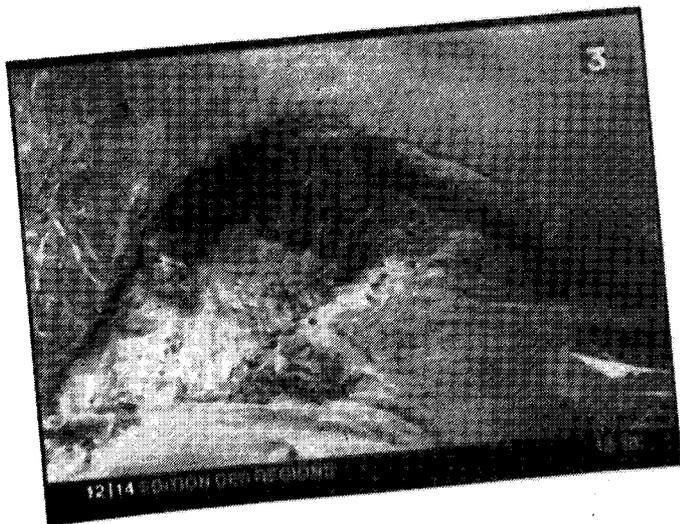
(On peut faire une remarque analogue à propos, par exemple, des « crashes de rien » : les autorités, civiles et militaires, qui ont été confrontées à

17/11 379 OCT-05

# MUTILATIONS

l'incident du Massif de l'Etoile, au nord de Marseille, le 10 décembre 2004 (voir LDLN 376, pp. 32 et 33) n'ont pas pu conclure. Une simple connaissance, même superficielle, du fait ufologique, leur aurait fourni la réponse.)

Revenons à nos... animaux. Les oreilles, la partie supérieure du cou et les parties sexuelles ont été découpées sur le poulain. Les coupures sont d'une netteté telle que les gendarmes et le vétérinaire consulté, M. Klaus Westphal, excluent l'hypothèse d'un prédateur classique. Sur les images en couleurs, on ne distingue rien qui ressemble à des taches de sang, sauf peut être sur l'intérieur de la patte avant droite.



Dans le Nord-Ouest de la Suisse, une trentaine de cas semblables ont été constatés depuis quelques années. Le 9 août, à Movelier (1), une petite chèvre blanche, de 4 ans et de race Saanen a succombé à l'ablation totale de la mamelle. Un peu plus au sud, à Selzach (à l'ouest de Soleure), c'est un veau qui est mort après avoir subi l'ablation des parties génitales. Avant cela, des vaches, des chevaux, des moutons, des chats et des lapins

avaient subi le même sort, dans la même région, depuis la fin mai.

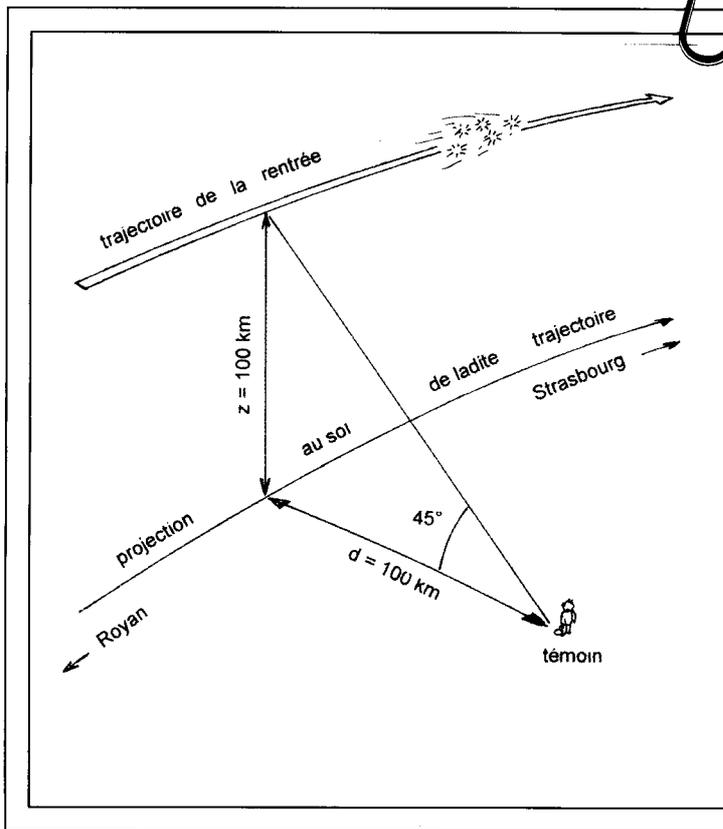
Au cours de la dernière semaine d'août, on apprenait tout d'abord qu'un cheval avait été blessé à la cuisse, alors qu'il se trouvait dans son écurie à Bellelay (au nord de Bienne et à 2km de la frontière française). Puis, le 24 août, une dépêche d'agence signalait qu'un âne avait été tué à Couvet (Val de Travers, au nord d'Yverdon et cette fois à environ 8 km de la frontière). La pauvre bête portait les traces de sévices « au couteau », à la tête et au niveau des parties génitales. Là, il serait difficile de ne pas faire lien avec le cas des Fessey !

Les commentaires qu'on a pu lire à ce sujet ignorent en totalité le phénomène des mutilations de bétail (à caractère ufologique) aux Etats-Unis, en Argentine et ailleurs. Ils privilégient, comme une évidence, la thèse d'un "sadique zoophile", qu'ils commentent largement, allant jusqu'à mettre en garde la population contre toute tentative de justice expéditive. Les autorités se sont même attaché les services d'un psychiatre, le Dr Marc Graf, selon qui le coupable aurait entre 20 et 40 ans, et serait bien intégré dans la société (!).

Compte tenu de la nature des mutilations, il est permis de se demander si cette hypothèse d'un sadique zoophile n'est pas une hypothèse par défaut, dont la seule raison d'être serait l'ignorance de ce qui s'est passé aux Etats-Unis il y a une vingtaine d'années, et plus récemment en Argentine. Rappelons que dans ces pays, la thèse de la secte satanique (très comparable à celle du sadique) a longtemps été mise en avant, malgré l'absence de tout indice allant en ce sens, simplement parce que l'implication du phénomène ovni était d'emblée jugée inconcevable. Elle ne s'est estompée que par usure, et parce qu'elle rappelait trop les ballons-sondes et le gaz des marais. L'absence de toute référence aux événements américains et argentins est infiniment regrettable, et ne consolide en rien l'hypothèse privilégiée : le fait d'ignorer une explication possible ne fait pas d'une autre explication, automatiquement, la bonne.

Par téléphone, le 26 septembre, Daniel Benaroya, du Grep, nous a précisé que ses amis et lui avaient fortement tendance à croire la thèse du sadique. Il a cependant ajouté que, précisément parce que cette explication leur paraissait satisfaisante, ils n'avaient pas enquêté sur place.

Dans un document que Daniel nous a fait parvenir, on apprend que le chef de la Sûreté de Neuchâtel, Olivier Guénat, ne croit guère à l'explication par un sadique, et précise qu'aucun indice ne va dans le sens d'une intervention humaine. Il ne faudrait pas en déduire qu'il envisage une explication ufologique : il semble plutôt pencher pour la thèse d'un prédateur animal (tel que lynx, loup ou chien sauvage). La netteté des coupures, évidemment, ne plaide pas en ce sens.



## un "5 novembre" 1990 qui dure 22 minutes ?

On aura noté un léger flou (d'ailleurs très excusable) quant à la durée de l'observation : 7 à 10 minutes dans le récit, 22 minutes selon la légende des croquis. Si, en fait, la vision du phénomène n'avait duré que 7 minutes, ou même 5, ou 4, ce serait suffisant pour que soit exclue l'hypothèse de la rentrée atmosphérique. (Notons qu'une excellente observation faite en région parisienne, à Montgeron, le même soir, a duré une vingtaine de minutes.)

Le site de l'observation se situe à 100 km de la projection au sol de la trajectoire de rentrée, c'est-à-dire à une distance égale à l'altitude de l'engin soviétique, à quelques kilomètres près. La hauteur angulaire n'aurait donc pas du excéder  $45^\circ$ , alors que le témoin dit avoir été survolé par la chose.

Enfin il insiste, dans des notes manuscrites, sur l'orientation ouest-est « parfaite » de la trajectoire, qui ferait donc un angle de l'ordre de  $35^\circ$  avec celle de la rentrée.

à celle qu'il a lui-même effectuée. De plus, les journaux en parlent, et développent des hypothèses triviales, dont la rentrée d'une fusée russe. (On a donc de bonnes raisons de penser que l'événement s'est produit dans la soirée du 5 novembre 1990.)

M. Benoist est alors furieux qu'on puisse ainsi se moquer du monde. Il téléphone donc au journal local (la *République du Centre*) pour exprimer son mécontentement. On lui répond que, comme il le sait, étant donné son passé de journaliste, le quotidien dépend d'une agence de presse...

### en marge de ces observations... **MUTILATIONS**

M. Benoist a une fille qui possède au Nouveau-Mexique un ranch d'environ 10 000 hectares (mais rempli de cactus, et par conséquent difficile d'accès).

Vers l'année 2000, sur un pic rocheux inaccessible nommé Indian Head, à près de 2 000 m d'altitude, sa fille a pu observer durant plusieurs jours une lumière extrêmement brillante.

Les voisins de sa fille sont confrontés à des mutilations animales sur des vaches et des taureaux ; ces exactions sont perpétrées dans des endroits inaccessibles, où même les 4x4 ne peuvent accéder. Ces ranchers ne comprennent pas ce qui se passe, et ils refusent l'explication officielle (actes de vengeance entre propriétaires rivaux).

Un jour, un autre voisin, qui était shérif (à 100 km du ranch), alors qu'il poursuivait une voiture, a vu dans le ciel un objet qui semblait en flammes et qui se dirigeait vers le sol, près d'un dépôt où il y avait un risque d'explosion. Craignant un incendie, il interrompit sa course poursuite pour se diriger vers le site du supposé crash. Mais sa stupeur fut grande lorsqu'il se rendit compte que la luminosité provenait d'un objet posé au sol. Il vit ensuite des « enfants » à grosses têtes sortir de l'engin, et il se cacha.

Il pense qu'ils ont détecté sa présence, puisqu'ils ont rapidement regagné leur appareil : ils sont rentrés, la tête la première, par le dessus de l'objet, comme s'ils avaient sauté dedans.

LDLN, N° 391, ~2008

(H)

### KEEP OUT !

Nos lecteurs se souviennent de l'article par lequel Gildas Bourdais nous avait fait connaître, au début de l'année 2007, les étranges événements survenus dans un ranch isolé de l'Utah, et l'enquête que le NIDS avait déclenchée, en s'en donnant les moyens. C'était dans LDLN 384, et l'article faisait six pages. Un livre important (plus de 380 pages) sera publié, en français, sur cette affaire, vers la fin septembre. Il s'agit de la traduction de l'ouvrage de Kelleher et Knapp, *Hunt for the Skinwalker*.

*La Science confrontée à l'inexpliqué, dans un ranch isolé de l'Utah*, de Colm Kelleher et George Knapp  
éditeur : Le Mercure Dauphinois, 4 rue de Paris, 38000 Grenoble. 04 76 96 80 51 ; site : lemercuredauphinois.fr